



## Passage échelons Cadre

-----  
Par Riggs

Bonjour,

cela fait 8 ans que je suis dans ma société, j'étais ETAM D avant de passer au 1er septembre 2023 Cadre "A1". Je suis donc cadre A1 depuis plus de 3 ans maintenant.

D'après la Convention collective nationale des cadres des travaux publics (IDCC 3212) dont je dépend, et si je l'ai bien lu et interprété, mon employeur n'a pas le droit de me maintenir au statut "A" (A1 et A2) plus de 3 ans, auquel cas je devrait être requalifié à un échelon supérieur.

Suis-je en droit de pouvoir demander cette requalification ?  
A-t-il le droit de refuser ma demande ?

Bien cordialement